

Date d'affichage : 09/05/2019

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 07/05/2019**

Présents : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, T.DOUILLY, J.VARLET, D.SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Plateau U6-U7 et U8-U9 du 09/03/2019 à Berck AS :

Non envoi des feuilles de présence par le club de Etaples AS avant le 22/03/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District : amende 20€ à Etaples AS.

Plateau U8-U9 du 06/03/2019 à St Josse :

Non envoi de la feuille de plateau et des feuilles de présence par le club de St Josse avant le 23/03/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District : amende 20€ à Saint Josse.

Plateau U7 du 02/03/2019 à Calais Hauts de France :

Non envoi de la feuille de plateau par le club de Calais Hauts de France avant le 16/03/2019 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District : amende 20€ à Calais Hauts de France.

Plateau U7-U9 du 16/02/2019 à Calais SO :

Non envoi de la feuille de plateau par le club de Calais SO avant le 09/03/2019 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District : amende 20€ à Calais SO.

Plateau U6-U7 et U8-U9 du 20/03/2019 à Les Attaques :

Non envoi des feuilles de présence par le club de Les Attaques avant le 04/05/19 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District : amende 20€ à Les Attaques.

Journée du 23/03/2019 :

U17D2A-53390.1 CALAIS CATENA/LICQUES. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. Homologué : CALAIS CATENA 1 – LICQUES 2.

Journées des 30-31/03/2019 :

U17D2B-53441.2 ST QUENTIN BLESSY/GROUP.SPORTING CLUB. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. Homologué : ST QUENTIN BLESSY 4 - GROUP.SPORTING CLUB 0 par pénalité.

SD5G-51098.2 CALAIS BEAU MARAIS C/CALAIS AS. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS C 4 – CALAIS AS 0.

Journées des 15 au 22/04/2019 :

FEMà11D1A-51858.1 COQUELLES/MARCK. 1^{er} forfait de Coquelles (mail du club). Homologué : COQUELLES 0 – MARCK 3 par forfait. Amende minorée 8€ à Coquelles.

FEMà8D1A-51906.1 HESDIN OL B/AUCHY LES HESDIN. Réserves de Auchy les Hesdin sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueuses de l'équipe d'Hesdin Ol B : sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FdM du 14/04/19 en R2, Hesdin Ol/Valenciennes, les joueuses :

FACON Honorine licence 2547593887
FROMNTEL Anne Sophie licence 2547608437
FOURNEL Fanny licence 2547257238
POMART Margaux licence 2547284385
FRELIER Laura licence 1926854491
SAINT JEAN Caroline licence 1926845360

Sont dans ce cas.

Homologué : HESDIN OL B 0 – AUCHY LES HESDIN 3 par pénalité. Droits remboursés à Auchy les Hesdin.
Amende 30€ à Hesdin Ol.

FEMà8D1A-51946.2 BOURTHES/CALAIS GRAND FEMININ C. 4^{ème} forfait de Calais Grand Féminin C ce qui entraîne son forfait général. Homologué : BOURTHES 3 – CALAIS GRAND FEMININ C 0 par forfait. Amende 43€ à Calais Grand Féminin.

FEMà8D1A-51950.2 HESDIN OL B/CREQUY PLANQUETTE. 2^{ème} forfait de Créquy pLanquette (mail du club). Homologué : HESDIN OL B 3 – CREQUY PLANQUETTE 0 par forfait. Amende minorée 17€ à Créquy Planquette.

U16D1A-52641.2 SAMER/DESVRES. Retour de la commission de Discipline. Match à jouer transmis à la Commission des Jeunes pour date à fixer.

U15D2A-53548.1 LUMBRES/ARDRES. 1^{er} forfait de Ardres. Homologué : LUMBRES 3 – ARDRES 0 par forfait. Match retour le 18/05/19 à Lumbres. Amende 14€ à Ardres.

U15D2A-53555.1 LICQUES BONNINGUES LES ARDRES/GROUP.LYSAAFOOT. 1^{er} forfait de Group.Lysaafoot. Homologué : LICQUES BONNINGUES LES ARDRES 3 – GROUP.LYSAAFOOT 0 par forfait. Match retour le 25/05/19 à Licques/Bonningues les Ardres. Amende 14€ à Group.Lysaafoot.

U11 Ouest D3F-57579.1 BOULOGNE CONTI B/LE PORTEL US. 1^{er} forfait de Le Portel US. Homologué : BOULOGNE CONTI B 3 – LE PORTEL US 0 par forfait. Amende 12€ à Le Portel US.

Journées des 24 au 28/04/2019 :

SD1A-50027.2 BLERIOT B/EPERLECCQUES. Réserves d'Eperlecques sur l'ensemble de l'équipe pour avoir joué plus de 10 matchs en équipe supérieure. Confirmées, appuyées, mais non recevables car mal libellées. Les réserves ayant été corrigées sur la lettre de confirmation sont reprises en réclamation. Après vérification des FdM, seul un joueur est dans ce cas. Homologué : BLERIOT B 1 – EPERLECCQUES 1. Droits non remboursés à Eperlecques.

SD1B-50075.2 Homologué : NORDAUSQUES 0 – NIELLES LES BLEQUIN 5.

SD1C-50117.2 ST MARTIN BOULOGNE/MONTREUIL B. Réserves de St Martin Boulogne non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : ST MARTIN BOULOGNE 3 – MONTREUIL B 2. Amende 30€ à St Martin Boulogne.

SD2B-50210.2 TOURNEHEM/LONGUENESSE JS B. Réserves de Tournehem sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de Longuenesse JS B pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la FdM plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club étant dans les 5 dernières journées de championnat. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des FdM, aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : TOURNEHEM 1 – LONGUENESSE JS B 0. Droits non remboursés à Tournehem.

SD2D-50296.2 EQUIHEN/DESVRES B. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD3A-50343.2 LUMBRES C/OYE PLAGE B. 2^{ème} forfait de Oye Plage B (mail du club). Homologué : LUMBRES C 3 – OYE PLAGE B 0 par forfait. Amende 48€ à Oye Plage.

SD3C-50432.2 MERLIMONT/FILLIEVRES. 1^{er} forfait de Fillièvres (mail du club). Homologué : MERLIMONT 3 – FILLIEVRES 0 par forfait. Amende 25€ à Fillièvres.

SD4C-50658.2 RENESCURE/BLARINGHEM B. Réserves de Renescure pour le motif suivant : l'ensemble des joueurs de l'équipe de Blaringhem B sont susceptibles d'avoir participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 dernières journées de championnat. Confirmées, appuyées, mais non recevables car mal libellées. Homologué : RENESCURE 1 – BLARINGHEM B 1. Droits non remboursés à Renescure.

SD4E-50747.2 PONT DE BRIQUES/EQUIHEN B. Match arrêté à la 70^{ème} minute de jeu pour insuffisance de joueurs à Equihen. Homologué : PONT DE BRIQUES 5 – EQUIHEN B 0 par pénalité. Amende 30€ à Equihen.

SD4F-50792.2 WIMILLE B/LANDRETHUN LE NORD B. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD5B-50881.2 LONGUENESSE JS D/NORDAUSQUES B. 2^{ème} forfait de Nordausques B. Homologué : LONGUENESSE JS D 3 – NORDAUSQUES B 0 par forfait. Amende 48€ à Nordausques.

SD5E-51020.2 CONDETTE B/BOURTHES C. Participation à la rencontre d'un joueur de Bourthes suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 13/05/19. Homologué : CONDETTE B 3 – BOURTHES C 0 par pénalité. Amende 100€ à Bourthes.

SD5F-51061.2 LE PORTEL US B/BOULOGNE MUNICIPALUX. Réserves techniques de Boulogne Municipaux non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : LE PORTEL US B 3 – BOULOGNE MUNICIPALUX 3. Amende 30€ à Boulogne Municipaux.

SD5F-51063.2 WIMEREUX AS C/OUTREAU US. 1^{er} forfait de Outreau US (mail du club). Homologué : WIMEREUX C 3 – OUTREAU US 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Outreau US.

SD6D-51287.2 Homologué : FAUQUEMBERGUES 1 – COYECQUES 6.

SD6E-51334.2 FILLIEVRES B/HESDIN OL C. 1^{er} forfait de Fillièvres B suite au forfait de son équipe supérieure en SD3C. Homologué : FILLIEVRES B 0 – HESDIN OL C 3 par forfait. Amende 22€ à Fillièvres.

SD7B-51559.2 BALINGHEM B/ST OMER ESSOR F. 1^{er} forfait de St Omer ESSOR F (mail du club). Homologué : BALINGHEM B 3 – ST OMER ESSOR F 0 par forfait. Amende minorée 12€ à St Omer ESSOR.

SD7D-51648.2 HERBELLES PIHEM INGHEM C/BLENDECQUES E. 2^{ème} forfait de Blendecques E. Homologué : HERBELLES PIHEM INGHEM C 3 – BLENDECQUES E 0 par forfait. Amende 35€ à Blendecques.

FEMà11D1A-51867.2 WIMEREUX/CALAIS GRAND FEMININ B. 2^{ème} forfait de Wimereux (mail du club). Homologué : WIMEREUX 0 – CALAIS GRAND FEMININ B 3 par forfait. Amende minorée 17€ à Wimereux.

FEMà11D1A-51869.2 COQUELLES/GROUP.CANCHE AUTHIE FEMININ B. 2^{ème} forfait de Coquelles (mail du club). Homologué : COQUELLES 0 - GROUP.CANCHE AUTHIE FEMININ B 3 par forfait. Amende 23€ à Coquelles.

FEMà8D1A-51915.2 BEZINGHEM/HESDIN OL B. Réserves de Bezinghem sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueuses du club d'Hesdin Ol B pour le motif suivant : des joueuses sont

susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FdM du 14/04/19 en R2, Hesdin Ol/Valenciennes, les joueuses :

SAINT JEAN Caroline licence 1926845360

POMART Margaux licence 2547284385

FOURNEL Fanny licence 2547257238

COLLIEZ Sandra licence 2544671577

RENGARD Clémence licence 2543752618

Sont dans ce cas.

Homologué : BEZINGHEM 3 - HESDIN OL B 0 par pénalité. Droits remboursés à Bezinghem. Amende 30€ à Hesdin Ol.

FUTSAL D2A-52039.1 CALAIS JEUNES FUTSAL C/WARDRECQUES FUTSAL. 1^{er} forfait de Wardrecques Futsal (mail du club). Homologué : CALAIS JEUNES FUTSAL C 3 - WARDRECQUES FUTSAL 0 par forfait. Amende minorée 112€ à Wardrecques Futsal.

FUTSAL D2B-52082.2 WARDRECQUES FUTSAL B/OUTREAU FUTSAL. 1^{er} forfait de Wardrecques Futsal B suite au forfait de son équipe A en D2A Homologué : WARDRECQUES FUTSAL B 0 – OUTREAU FUTSAL 3 par forfait. Amende 122€ à Wardrecques Futsal.

U19D2B-52327.2 LA CAPELLE/VIEIL HESDIN FILLIEVRES. 3^{ème} forfait de Vieil Hesdin/Fillièvres. Homologué : LA CAPELLE 3 – VIEIL HESDIN FILLIEVRES 0 par forfait. Amende minorée 26€ à Vieil Hesdin/Fillièvres.

U19D2B-52330.2 LE PORTEL AP/GROUP.LOISON AUCHY. 4^{ème} forfait de Group.Loison Auchy ce qui entraîne son forfait général. Homologué : LE PORTEL AP 3 -GROUP.LOISON AUCHY 0 par forfait. Amende 43€ à Group.Loison Auchy.

U17D1B-52419.2 ATTIN/NEUFCHATEL. Réserves de Attin non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : ATTIN 2 – NEUFCHATEL 1. Amende 30€ à Attin.

U16D1A-52602.2 CALAIS HAUTS DE France/WIMEREUX. 2^{ème} forfait de Wimereux. Homologué : CALAIS HAUTS DE France 3 – WIMEREUX 0 par forfait. Amende 23€ à Wimereux.

U15D2B-52871.2 OUTREAU AS B/MONTREUIL. Non utilisation de la FMI suite à un problème de code pour Montreuil. Homologué : OUTREAU AS B 3 – MONTREUIL 0 par pénalité. Amende 80€ à Montreuil.

U15D3A-52930.2 LONG.MALA FOOT/CALAIS CATENA. 3^{ème} forfait de Long.Mala Foot. Homologué : LONGUENESSE MALA FOOT 0 – CALAIS CATENA 3 par forfait. Amende 32€ à Long.Mala Foot.

U15à8D4A-53065.2 NORDAUSQUES/SURQUES ESCOEUILLES B. 2^{ème} forfait de Surques Escoeuilles B. Homologué : NORDAUSQUES 3 – SURQUES ESCOEUILLES B 0 par forfait. Amende minorée 17€ à Surques Escoeuilles.

U15à8D4A-53067.2 RUMINGHEM/CALAIS SO. 2^{ème} forfait de Calais SO. Homologué : RUMINGHEM 3 – CALAIS SO 0 par forfait. Amende 23€ à Calais SO.

U14D1A-53157.2 LONGUENESSE JS B/COULOGNE B. 1^{er} forfait de Coulogne B. Homologué : LONGUENESSE JS B 3 – COULONGE B 0 par forfait. Amende 14€ à Coulogne.

U13D1A-56022.2 CALAIS HAUTS DE France/ST OMER US. Réserves de St Omer US sur la qualification et la participation des joueurs Théo LECAM, Nathan DOMAEREL, Adam GUILBERT, Nelson JOCALAZ, Léo MELIS, Rémi LEMOINE du club de Calais Hauts de France pour le motif suivant : sont inscrits sur la FdM plus de 4

joueurs mutés. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification, ces 6 joueurs sont bien mutés alors que le règlement en autorise 4. Homologué : CALAIS HAUTS DE France 0 – ST OMER US 8 par pénalité. Amende 30€ à Calais Hauts de France. Droits remboursés à Saint Omer.

U13 Nord D3D-56632.1 CALAIS CATENA/COULOGNE C. Non envoi de la feuille de match par Calais Catena ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Homologué : CALAIS CATENA 0 – COULOGNE C 3 par pénalité. Amende 20€ à Calais Catena.

U13 Est D2A-56680.1 LONGUENESSE JS/EPERLECQUES. 1^{er} forfait de Eperlecques. Homologué : LONGUENESSE JS 3 – EPERLECQUES 0 par forfait. Amende 12€ à Eperlecques.

U13 Est D2B-56707.1 ST OMER US C/CALAIS HAUTS DE France B. 1^{er} forfait de Calais Hauts de France B. Homologué : ST OMER US C 3 – CALAIS HAUTS DE France B 0 par forfait. Amende 12€ à Calais Hauts de France.

U13 Ouest D4E-56954.1 LE PORTEL US/LE PORTEL AP B. 1^{er} forfait de Le Portel AP B. Homologué : LE PORTEL US 3 – LE PORTEL AP B 0 par forfait. Amende 12€ à Le Portel AP.

U13 Ouest D4E-56957.1 CONTEVILLE RETY/OSTROHOVE. 3^{ème} forfait de Ostrohove. Homologué : CONTEVILLE RETY 3 – OSTROHOVE 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Ostrohove.

U13 Sud D2A-56987.1 BOULOGNE USCO B/ETAPLES AS B. Non envoi de la feuille de match par Boulogne USCO ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Homologué : BOULOGNE USCO B 0 – ETAPLES AS 3 par pénalité. Amende 20€ à Boulogne USCO.

U13 Sud D3C-57050.1 BEAURAINVILLE/LE TOUQUET C. 2^{ème} forfait de Le Touquet C. Homologué : BEAURAINVILLE 3 – LE TOUQUET C 0 par forfait. Amende 18€ à Le Touquet.

U13 Sud D4E-57019.1 BEAURAINVILLE B/CREQUY PLANQUETTE. 1^{er} forfait de Créquy Planquette. Homologué : BEAURAINVILLE B 3 – CREQUY PLANQUETTE 0 par forfait. Amende 12€ à Créquy Planquette.

U13 Sud D4E-57021.1 FILLIEVRES/ETAPLES HV. 2^{ème} forfait de Etaples HV. Homologué : FILLIEVRES 3 – ETAPLES HV 0 par forfait. Amende 15€ à Etaples HV.

U11 Ouest D3E-57559.1 BOURTHES B/RINXENT B. 1^{er} forfait de Rinxent B. Homologué : BOURTHES B 3 – RINXENT B 0 par forfait. Amende minorée 6€ à Rinxent.

U11 Sud D2A-57705.1 ETAPLES AS C/HESDIN OL B. 1^{er} forfait de Hesdin Ol B. Homologué : ETAPLES AS C 3 – HESDIN OL B 0 par forfait. Amende minorée 6€ à Hesdin Ol.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 15/05/2019 à 15H00.

Le Président : C. FOURNIER

Le Secrétaire : F. PORET